



Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>
 Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

inFO Vendée

Journal trimestriel de votre section **FO DGFIP 85** N° 17 – 2ème trimestre 2023
 Responsable de publication : S LIEVRE , secrétaire départemental **FO DGFIP 85**

SOMMAIRE

L'édito de la section
 Le 6 juin, la bagarre continue !
 Notre assemblée générale du 4 avril
 Compte-rendu du CSAL du 4 mai

Mutations Locales 2023

InFOs pratiques

Calendrier

Cadres B et C : saisie dans ALOA du 10 au 24 mai

Cadres A : saisie dans ALOA du 16 au 30 mai

→ **Parution des mouvements locaux sur ulysse 85 le 16 juin**

« Le guide FO DGFIP 85 est en ligne »

CAP OU PAS CAP

METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ

CONTACTEZ LES MILITANTS F.O.-DGFIP

Nos dernières informations mises en ligne sur notre site internet :

- Compte-rendu CSAM du 11/05
- Guide sur les mutations locales.
- Tract « rémunérations »
- Retraite : RDV le 6 juin !
- Tract QVT / QVCT
- Tract « conférence de presse du DG »

L' EDITO de la section

Malgré des manifestations aussi inédites qu'historiques, notre Président de la République et son Gouvernement restent impassibles !

Cette situation est une 1ère dans l'histoire de la V^e République et laissera des traces. Notre peuple, souverain, s'était certes exprimé démocratiquement dans les urnes en 2022 permettant à ce Président et à cette majorité relative d'être en tête et donc de gagner les élections. Néanmoins, personne n'a oublié le propos de M. Macron après des résultats très serrés : « ce résultat m'oblige ! » disait-il... Nous pouvions alors y voir un semblant de compromis et d'écoute mais il n'en a rien été. Ce pouvoir n'a fait que mépriser toutes les oppositions politiques et a cessé de prendre en compte les légitimes revendications de toutes les organisations syndicales, pouvoirs intermédiaires permettant bien souvent de trouver des compromis acceptables pour tout le monde.

Jamais dans l'histoire de la V^e République les organisations syndicales n'avaient été aussi méprisées. FORCE OUVRIÈRE défend dans ses statuts son indépendance des partis politiques et ne donne par conséquent jamais de consignes de votes aux différentes élections mais rien ne nous empêche de faire des constats accablants sur le pouvoir en place qui ne connaît que les passages en force : article 47-2 au Sénat, article 49-3 à l'Assemblée Nationale, etc.

La colère de millions de salariés, du privé comme du public, continue de s'exprimer afin de rejeter cette réforme des retraites qui ne fait porter son coût que sur les salariés eux-mêmes ! Nous défendons, chez FO, d'autres solutions allant vers davantage de partage de richesses.

La rancœur accumulée par les travailleurs au travers de cette lutte est dangereuse et fragilise nos institutions et donc notre République.

FORCE OUVRIÈRE continuera vaillamment à défendre les intérêts de tous les salariés. FO DGFIP mettra tout en œuvre pour stopper et ralentir les restructurations et la révolution numérique que vivent tous nos services.

Sébastien LIEVRE , Secrétaire départemental

BOARDING PASS		6623 FLIGHT	E23 GATE
FRANCE ✈ RETRAIT			
JOURNÉE D'ACTION DE GRÈVES ET DE MANIFESTATIONS			
6 JUIN 2023 DATE		00.00 AM TIME	
RÉFORME DES RETRAITES LOCATION			
			AVEC FO

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL



Assemblée générale présidée par notre camarade Olivier VALEYRIE, membre du bureau national FO DGFIP et trésorier national.

Le rapport d'activité de la section ainsi que le rapport de trésorerie ont pu être adoptés. S'en est suivi un échange entre les militants et les adhérents sur notre actualité sociale.

Nos 4 invités (bureau national FO DGFIP, SRIAS FO Pays de La Loire, militant FO 85 de l'éducation nationale et section voisine du 79) ont enrichi nos échanges au travers de leurs expériences respectives.

Merci à la quarantaine d'adhérents présents à Aizenay pour ce moment important d'échanges entre nous.

Notre comité de section a été renouvelé avec de nouveaux venus, merci à eux de rejoindre l'équipe.

Merci également à Anne RETO RIVIERE, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat de secrétaire adjointe qu'elle occupait depuis une dizaine d'années, tout en restant membre du comité de section.



Pour rester connecté à l'inFO, nous vous encourageons :

→ à vous abonner à notre page FACEBOOK « FO DGFIP 85 » (*depuis votre compte personnel*)

→ à vous connecter régulièrement à notre site internet local et notre site national
(*accessible depuis ULYSSE sur Mozilla Firefox et/ou internet à votre domicile*)

Ce qui vous permettra de bénéficier de l'information syndicale en toute circonstance, y compris en télétravail.

Compte-rendu du CSAL du 4 mai 2023 (2ème convocation)

Organisations syndicales présentes : **FO**, Solidaires et l'alliance CFDT/CFTC

Contexte social : Toutes les organisations syndicales avaient boycotté la 1^{re} convocation du CSAL du fait de la situation de blocage social que vit notre pays avec le conflit sur la réforme des retraites.

Ce conflit n'étant pas terminé et en l'absence de règlement intérieur régissant le fonctionnement du CSAL, les élus FO ont donc refusé d'ouvrir l'ordre du jour de ce comité social administratif local. Il est en effet inadmissible que ces nouvelles instances se tiennent alors même que les règlements intérieurs régissant leur fonctionnement ne sont, encore aujourd'hui, ni finalisés ni soumis aux différents élus concernés !

Tant que ce règlement ne sera pas adopté, nous refuserons de prendre part au secrétariat et de prendre part aux votes !

Néanmoins, il nous a semblé important après des mois de gel de dialogue social de mettre notre direction locale face aux nombreuses difficultés que vivent nos services (notre déclaration liminaire décrit en détail ces situations, elle est en ligne sur notre site internet et notre page facebook).

Le Président M. Fuentes a entendu nos doléances et a accepté d'engager une discussion sur tous les points évoqués dans les déclarations liminaires de chaque organisation syndicale.

Bilan des entretiens professionnels au 4 mai : aucun refus d'entretien (ce qui nous a surpris), aucun recours formalisé et 98% des feuilles signées.

Calendrier des mutations locales :

- Pour les B et C, saisie des vœux dans ALOA du 10 mai au 24 mai,
- Pour les A, saisie des vœux dans ALOA du 16 mai au 30 mai
- Pour tous : parution du mouvement sur ulysse 85 le 16 juin.

Mouvements de mutations au 1er septembre 2023

UN GUIDE EST A VOTRE DISPOSITION SUR NOTRE SITE INTERNET

→ Les militants FO peuvent vous aider et vous conseiller, n'hésitez pas à les contacter :

sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

Portable : 06 86 40 23 16

À l'issue de ces mouvements de mutations, il restera de nombreux emplois non pourvus : 15B + 22,4C + 1,6A. La direction envisage donc d'avoir recours à de nombreux recrutements de contractuels à la rentrée !

Nouveau service relocalisé sur Fontenay le Comte : il reste 3 postes vacants (1 B et 2 C) pour l'instant qui seront pourvus soit lors du mouvement local soit avec le recrutement de contractuels.

Les membres de la Formation Spécialisée (nouvelle instance remplaçant le CHSCT) pourront prochainement visiter le service.

Le transfert de l'activité se fera avec les 3 missions prévues, sans élargissement de missions au programme.

Accueil des SIP : forte augmentation des volumes d'accueil pour ce début de campagne.

--> du 13/02 au 21/04 : +31% à LA Roche / Yon, +110% à Fontenay Le Comte, +50% aux Sables d'Olonne, +9% à Luçon, +83% à Challans et +71% aux Herbiers.

Remarque : entre 30 et 50% de ces visites concernent la mise en place de GMBI !

S'agissant de la gestion des usagers « en stock » à la l'heure de fermeture de nos accueils, la direction s'est engagée à traiter le sujet avec les chefs de service qui devront mieux gérer les files d'attente. La difficulté pour les collègues concernés de pouvoir prendre leur pause méridienne a été évoquée.

Sur le site des Sables d'Olonne, le système Qmatic est toujours défaillant, malgré les relances.

Equipe mobile d'accueil EMA : 9 personnes, +30% de l'accueil pour l'EMA par rapport à 2022.

Restructuration des SIP-SIE de Fontenay Le Comte et des Herbiers : le service RH se rendra rapidement sur place pour rencontrer tous les collègues concernés, puis les réunions internes sur l'organisation pourront commencer à se tenir.

La question de la pérennité affichée des antennes interpellent les élus **FO** car nous connaissons la notion de pérennité de la DGFIP. Nous avons tenté d'obtenir un engagement plus précis auprès du directeur mais celui-ci ne peut pas prendre d'engagement sur le long terme, affirmant ne pas avoir de visibilité sur les futures restructurations.

SGC de Challans : **FO** avait demandé à la direction l'autorisation de faire venir une collègue du service comme experte à ce CSAL. L'experte **FO** a pu apporter son témoignage conforme à nos observations faites depuis des mois auprès de la direction. Le manque d'effectifs génère des tensions entre collègues et entre les pôles. Les nombreux appels, courriers et courriels à traiter sont énergivores et leur traitement se fait au détriment du travail quotidien de gestion. L'articulation entre l'activité des CDL et le service semble perfectible, ils ont été mobilisés pour « nettoyer » la bannette. Le nombre de budgets est conséquent et la qualité du travail fournie par les différents ordonnateurs est à améliorer. Les méthodes de travail ne sont toujours pas harmonisées et les priorités mal définies, le défaut de management du chef de poste était abyssal ! Les personnels ressentent une certaine pression de la direction.

S'agissant des emplois, la direction s'engage à pourvoir tous les emplois vacants (3 ETP selon la direction) au 1er septembre, y compris avec des contractuels si nécessaire. Un cadre A sera affecté en surnombre. En attendant, la direction affecte de nombreux EDR.

Le nouveau chef de service vient de prendre ses fonctions et organisera rapidement des entretiens individuels pour faire un état des lieux et fixer les premières priorités. Les missions du nouveau chef de service seront selon le directeur de créer une cohésion de groupe, de définir l'organisation et de veiller à une meilleure coopération de travail avec les CDL.

S'agissant de l'antenne de l'île d'Yeu, le recrutement d'un contractuel pour le 1er juin est en cours.

A la rentrée, le transfert de la gestion de l'hôpital de Noirmoutier vers la Trésorerie des Hôpitaux sera traité pour le 1er janvier 2024.

FO demande de pouvoir refaire un point lors d'un prochain CSAL à l'automne en présence de notre experte. La direction s'y engage.

Télétravail : conformément à la réglementation du travail, **FO** demande comment et avec quels outils se fait le contrôle des applicatifs des personnels en télétravail. Selon la CNIL, « le télétravailleur doit être informé des éventuels moyens de surveillance mis en place ». La direction s'engage à nous répondre précisément sur ce point lors d'une prochaine réunion.

CDIF (intervention de notre élu FO travaillant au CDIF) : la mise en place de GMBI est source de nombreux dysfonctionnements. Les conséquences pour les personnels: des applicatifs non aboutis avec la mise en place de GesLoc et de ses 3 modules (Surf, Evaloc, Gestion TU). Cela génère une masse de mails impressionnante via e-contacts à traiter qui s'accumulent suite au courriel adressé aux propriétaires par la Direction Générale. Cette situation engendre inévitablement des crispations avec les usagers tant à nos guichets qu'au téléphone, ce qui discrédite nos services et les personnels !

Cette situation génère une surcharge de travail amplifiée par un manque d'effectif.

Dans les faits, la fiabilisation des bases par l'utilisateur est positive. Encore faudrait-il que l'ensemble des applicatifs soit fonctionnel.

La situation est particulièrement frustrante et stressante pour le personnel et notamment pour les agents arrivés récemment qui se retrouvent démunis sans réelle orientation sur le travail à réaliser.

Certaines questions soulevées à répétition par les usagers se retrouvent bien souvent sans réponse, le personnel n'ayant pas la main mise sur l'applicatif vu par l'utilisateur. La mise en place d'une maquette dynamique a été soulevée et serait intéressante pour l'avenir.

Le temps passé sur ces nouveaux applicatifs s'est démultiplié et en devient rébarbatif par rapport aux anciens qui étaient beaucoup plus intuitifs (liste d'anomalies "surf" à traiter sur fichier calc qui devrait être traité directement sur le nouvel applicatif pour ne citer que cela).

Le transfert de la TU depuis septembre 2022 est encore très flou... Aucun dossier concernant ces demandes n'a été ajouté dans la base de relance depuis plus de 9 mois... Les prochaines relances, sur lesquels les services n'ont plus la main mise, vont générer autant de demandes avec l'intégration de la TU (sachant que les surfaces taxables sont différentes entre TU et foncier). La charge de travail s'annonce accrue dans les prochains mois, avec de nombreux départs dans les secteurs fonciers, les interrogations et les craintes s'accroissent dans nos services.